

Conduite à tenir en cas d'accident et contenu de la trousse de secours

Tout employeur a l'obligation de mettre en place dans sa collectivité des moyens de secours adaptés, dans l'objectif de prendre en charge le plus rapidement possible un agent qui serait victime d'un accident.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décret n°85-603 modifié. : art. 6 et 7
- Code du travail : art. R4224-14 à 16

GESTION ET UTILISATION DE LA TROUSSE DE SECOURS

Une trousse de premiers secours contient tous les éléments permettant de prodiguer rapidement les premiers soins en cas d'incident (blessures, traumatismes, malaises...), afin de minimiser les risques d'aggravation. Elle est d'usage collectif, doit être adaptée aux risques présents en tenant compte des résultats de l'évaluation des risques professionnels.

Seuls les agents de la collectivité sont autorisés à utiliser la trousse de secours. Idéalement, ce sont prioritairement des agents ayant reçu une formation spécifique aux premiers secours (SST ou PSC).

La trousse doit être installée dans un endroit facilement accessible, visible et signalé.

Elle peut se présenter sous forme de trousse souple, de coffret rigide, de valisette, ou être stockée dans une armoire à pharmacie. La trousse ne doit contenir que l'indispensable, sans spécialités médicamenteuses (pas d'aspirine, de paracétamol, d'antibiotique, d'homéopathie ...).



Son contenu doit être régulièrement revu, ce qui permet de la compléter si des éléments viennent à manquer, ou de remplacer les produits de soins arrivés à péremption.

Un agent, secouriste de préférence, peut être désigné pour effectuer ce contrôle et compléter si besoin la trousse avec la liste de produits.

L'avis du médecin de prévention est requis sur le choix de ce matériel.

Exemple de trousse de secours

COMPOSITION DE BASE

Protection des sauveteurs	Quantité minimale
➤ Flacon 50ml de Gel hydroalcoolique	1
➤ Sachet de 10 masques FFP1 (Masque Chirurgical)	1
➤ Paires de gants en vinyle ou nitrile à usage unique en M et L	2
Intervention	
➤ Paire de ciseaux à bout rond,	1
➤ Pince à écharde,	1
➤ Crayon ou feutre,	1
➤ Couverture de survie,	1
➤ Sachet poubelle,	1
➤ Dosettes d'antiseptique non coloré (de type Chlorhexidine),	3
➤ Dosettes de sérum physiologique	5
➤ Paquets de compresses stériles (sachet de 2),	5
➤ Bande de gaz (largeur 5cm)	1
➤ Rouleau de sparadrap,	1
➤ Assortiment de pansements à usage unique,	1
➤ Lingettes brûlure apaisante (1 boîte) quand pas d'accès à un point d'eau	1
➤ Kit de protection pour bouche-à-bouche type « Pocket-masque » ou feuille plastique avec filtre	1



COMPLÉMENT DE LA TROUSSE DE BASE (En lien avec l'évaluation des risques professionnels)

Risque de coupure <i>Agents travaillant avec des machines coupantes (tronçonneuse, trancheuse à pain, etc...)</i>	Quantité minimale	
➤ Pansement compressif ou coussin hémostatique	1	
➤ Garrot tourniquet (non élastique).	1	
Risque de sectionnement de membre : <i>Agents travaillant avec des machines coupantes (tronçonneuse, trancheuse à pain, etc...)</i>		
➤ Poches de froid instantané à percuter	2	
➤ Sacs plastiques propres et neufs pouvant contenir un membre (prévoir plusieurs tailles) ou un kit de membre sectionné	1	
Risque de brûlure chimique : Agents travaillant en extérieur		
➤ Rince-œil complet avec solution de rinçage oculaire (2 x 500 ml)	1	
Risque de piqure d'insectes : Agents travaillant en extérieur		
➤ Pince anti-tique	1	
Risque de fracture / luxation en situation isolée		
➤ Écharpes de contention	1	

INFORMATIONS A METTRE DANS LA TROUSSE

- Adresse du site pour faciliter l'appel des secours
- Numéro de téléphone des secouristes du site (SST ou PSC1)
- Liste des produits dans la trousse de secours

Ne jamais laisser rentrer
seule une victime
d'accident. Toujours
prendre l'avis des secours.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT



1 - SE PROTÉGER ET PROTÉGER

- NE PAS SE METTRE EN DANGER
- PORTER DES GANTS SI POSSIBLE,
- COUPER LES ARRIVÉES DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ SI NÉCESSAIRE
- BALISER LA ZONE SI DANGER PERSISTANT



2 - EXAMINER

- SAIGNEMENT ABONDANT
- CONSCIENCE
- RESPIRATION

LA RECHERCHE D'UN SECOURISTE NE DOIT EN AUCUN CAS
RETARDER LA PRISE EN CHARGE DE LA VICTIME.



3 - FAIRE ALERTER OU ALERTER

Les numéros d'urgence :

- 15
- 18
- 112 (APPEL D'URGENCE EUROPÉEN)
- 114 (PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES)

Message à transmettre :

1. ADRESSE DU SITE
2. IDENTITÉ DE L'APPELANT
3. NATURE DE L'ACCIDENT
4. NOMBRE DE VICTIMES
5. ÉTAT DE(S) LA VICTIME(S)
6. ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES



4 - SECOURIR

SAIGNEMENT ABONDANT

- FAIRE COMPRIMER OU COMPRIMER LA PLAIE
- POSER UN GARROT SI NÉCESSAIRE

BRÛLURE

- ARROSER ABONDAMMENT PENDANT 20 MINUTES IDÉALEMENT

CHUTE

- NE PAS BOUGER LA VICTIME

SECTION DE MEMBRE

- COMPRIMER LA PLAIE QUI SAIGNE
- FAIRE RECHERCHER LE MEMBRE SECTIONNÉ
- LE PLACER DANS LE KIT MEMBRE SECTIONNÉ

ÉTOUFFEMENT

- 1 à 5 TAPES DANS LE DOS
- 1 à 5 COMPRESSIONS ABDOMINALES

ARRÊT RESPIRATOIRE

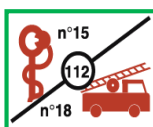
- FAIRE RECHERCHER UN DÉFIBRILLATEUR
- DÉMARRER LE MASSAGE CARDIAQUE

MALAISE PHYSIQUE OU PSYCHIQUE

- ISOLER, ÉCOUTER, RASSURER
- ALERTER OU ORIENTER VERS UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

PROJECTION OCULAIRE

- RINCER PENDANT 20 MINUTES SI PRODUIT CHIMIQUE.
- PLAIE GRAVE À L'ŒIL : ALLONGER LA VICTIME



5 - ACCUEILLIR LES SECOURS

Guider les secours

- Prévenir l'accueil de l'arrivée des secours
- Envoyer une personne à l'entrée pour guider les secours externes jusqu'à la victime.

Informez par mail la hiérarchie une fois la victime prise en charge

1. Soit l'évacuation est prise en charge par les secours externes (SAMU ou pompiers).
2. Dans le cas contraire, se conformer à l'avis des secours.

➤ Si évacuation vers un centre de secours ou vers un médecin, ne pas assurer le transport de la victime seul.

